

## **CENTRE SOCIAL SAINT MARTIN**

13 bis Rue Jean Falloux  
02100 SAINT QUENTIN

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2023**

---

**Centre Social Saint Martin**  
13 bis rue Jean Falloux  
02100 SAINT-QUENTIN

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

## **I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du CENTRE SOCIAL SAINT MARTIN, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **II. FONDEMENT DE L'OPINION**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

A ce titre, une partie substantielle de nos travaux d'audit a consisté à s'assurer de la correcte césure de vos subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément aux normes d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

### ***Informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.***

Le rapport financier ne nous ayant pas été communiqué, comme le prévoit l'article 9 des statuts de l'association, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de nous assurer de sa sincérité et sa concordance avec les comptes annuels.

## **V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOURVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 27 mai 2024.

## **VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Laon, le 13 juin 2024

**FCN**  
*Commissaire aux Comptes*

**Yves FERTIL**  
*Associé*

## ANNEXE

### DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ✕ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✕ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✕ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✕ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✕ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

vr

---

## COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

---

**CENTRE SOCIAL ST MARTIN**

13 bis rue Jean Falloux  
02100 SAINT-QUENTIN

**BILAN**

Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			31.12.2022
	Brut	Amort	Net	Total
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>6 129.95</b>	<b>6 129.95</b>		<b>2 582.74</b>
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	6 129.95	6 129.95		2 582.74
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES ET ACOMPTES (INCORPORELLES)				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>61 034.91</b>	<b>44 476.64</b>	<b>16 558.27</b>	<b>13 653.65</b>
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	61 034.91	44 476.64	16 558.27	13 653.65
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>31.00</b>		<b>31.00</b>	<b>31.00</b>
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	31.00		31.00	31.00
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)</b>	<b>67 195.86</b>	<b>50 606.59</b>	<b>16 589.27</b>	<b>16 267.39</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>100 202.43</b>		<b>100 202.43</b>	<b>111 551.17</b>
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	500.00		500.00	8 255.00
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	99 702.43		99 702.43	103 296.17
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>				
<b>INSTRUMENTS DE TRESORERIE</b>				
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>75 673.34</b>		<b>75 673.34</b>	<b>121 123.65</b>
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>1 031.57</b>		<b>1 031.57</b>	<b>464.00</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)</b>	<b>176 907.34</b>		<b>176 907.34</b>	<b>233 138.82</b>
<b>FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)</b>				
<b>PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)</b>				
<b>ECART DE CONVERSION ACTIF (5)</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>244 103.20</b>	<b>50 606.59</b>	<b>193 496.61</b>	<b>249 406.21</b>

**BILAN**

<b>Passif</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31.12.2022</b>
	<b>Montant</b>	<b>Total</b>
<b>FONDS PROPRES</b>		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	7 622.45	7 622.45
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	15 999.98	15 999.98
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	128 427.63	164 232.00
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-24 385.11	-35 804.37
<b>SITUATION NETTE (1)</b>	<b>127 664.95</b>	<b>152 050.06</b>
<b>AUTRES FONDS</b>		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
<b>TOTAL AUTRES FONDS (2)</b>		
<b>TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)</b>	<b>127 664.95</b>	<b>152 050.06</b>
FONDS REPORTEES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES	221.48	221.48
<b>TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES (3)</b>	<b>221.48</b>	<b>221.48</b>
PROVISIONS POUR RISQUES	10 351.31	24 956.31
PROVISIONS POUR CHARGES		
<b>TOTAL PROVISIONS (4)</b>	<b>10 351.31</b>	<b>24 956.31</b>
<b>DETTES</b>		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	8 084.85	13 512.29
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	48 073.85	55 132.19
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	-899.83	414.36
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		3 119.52
<b>TOTAL DETTES (5)</b>	<b>55 258.87</b>	<b>72 178.36</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>193 496.61</b>	<b>249 406.21</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

Sélection période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Toutes les écritures

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
COTISATIONS	3 926,50		3 423,00
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	88 118,90		104 202,71
DONT PARRAINAGES			
<b>VENTES DE BIENS ET SERVICES</b>		<b>88 118,90</b>	<b>104 202,71</b>
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	430 682,61		386 342,76
VERSEMT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 150,00		1 741,50
DONS MANUELS	1 150,00		1 741,50
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
<b>PRODUITS DE TIERS FINANCEURS</b>		<b>431 832,61</b>	<b>388 084,26</b>
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	76 416,10		49 262,82
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	3 281,00		10 937,95
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>		<b>603 575,11</b>	<b>555 910,74</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	204 897,01		212 188,53
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 706,51		4 554,93
SALAIRES ET TRAITEMENTS	317 723,22		272 962,72
CHARGES SOCIALES	87 210,86		75 297,84
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	5 274,17		2 647,09
DOTATIONS AUX PROVISIONS			17 114,04
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	343,57		5 149,68
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>		<b>621 155,34</b>	<b>589 914,83</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)</b>		<b>-17 580,23</b>	<b>-34 004,09</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	733.84		362.54
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)</b>		<b>733.84</b>	<b>362.54</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	68.04		
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)</b>		<b>68.04</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER (3-4)</b>		<b>665.80</b>	<b>362.54</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
SUR OPERATIONS DE GESTION	593.79		1 861.70
SUR OPERATIONS EN CAPITAL			111.81
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)</b>		<b>593.79</b>	<b>1 973.51</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
SUR OPERATIONS DE GESTION	8 064.47		4 136.33
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)</b>		<b>8 064.47</b>	<b>4 136.33</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)</b>		<b>-7 470.68</b>	<b>-2 162.82</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
<b>TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)</b>		<b>604 902.74</b>	<b>558 246.79</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)</b>		<b>629 287.85</b>	<b>594 051.16</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = BENEFICE</b>			
<b>SOLDE DEBITEUR = PERTE</b>		<b>24 385.11</b>	<b>35 804.37</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE	39 406.00		38 355.00
BENEVOLAT	57 759.60		54 757.32
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>97 165.60</b>	<b>93 112.32</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	39 406.00		38 355.00
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE	57 759.60		54 757.32
<b>TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>97 165.60</b>	<b>93 112.32</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

**EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE**

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
<b>TOTAL (875)</b>		<b>0.00</b>	<b>871</b>	<b>Prestations en nature</b>	
<b>861</b>	<b>Mise à disposition gratuite de biens</b>		871000	Contr.volontair/prest en natur	39 406.00
861100	Contr.volontaires/mäd locaux	35 377.00	<b>TOTAL (871)</b>		<b>39 406.00</b>
861300	Contr.volontaire/mäd personnel	4 029.00	<b>875</b>	<b>Dons en nature</b>	
<b>TOTAL (861)</b>		<b>39 406.00</b>	875000	Bénévolat	57 759.60
<b>864</b>	<b>Personnel bénévole</b>		<b>TOTAL (864)</b>		<b>57 759.60</b>
864000	Personnel bénévole	57 759.60			
<b>Total charges contributions volontaires</b>		<b>97 165.60</b>	<b>Total produits contributions volontaires</b>		<b>97 165.60</b>

# **Objet social, nature et périmètre d'intervention, les moyens mis en œuvre :**

Le centre social et socioculturel Saint-Martin est un « un foyer d'initiatives portées par des habitants associés appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population du territoire ».

Le centre social du quartier Saint-Martin se situe dans le quartier Saint-Martin dans la Cité des Aviateurs. Sa zone d'implantation dénombre une population de près de 7000 habitants ceux-ci ont une moyenne d'âge de 38 ans, ils ont des revenus modérés, ils vivent majoritairement en famille et sont pour la plupart d'entre eux propriétaires de leur logement.

Les activités proposées sont définies par le projet social 2021-2024. Ainsi les 4 problématiques de territoire et 3 problématiques de fonctionnement ci-dessus ont émergé :

## **✚ BESOIN DE SOUTIEN A LA PARENTALITE**

### **Axes retenus :**

- Soutenir la fonction parentale avec des actions spécifiques et en transversalité avec les autres actions du centre social.
- Proposer des accueils éducatifs et de loisirs de qualité.

## **✚ BESOIN DE CONVIVIALITE**

### **Axes retenus :**

- Développer des actions favorisant la convivialité.
- S'appuyer sur le réseau.
- Accompagner les actions des autres acteurs du quartier.
- Être force de propositions pour la mise en place d'événements festifs et être rassembleur au niveau du quartier (marché, festival...).

## **✚ BESOIN DE SOUTENIR L'ACCESSIBILITE ET LA MOBILITE DES HABITANTS**

### **Axes retenus :**

- Favoriser l'insertion sociale par la mise en place d'un atelier d'actions sociales transversales.
- Favoriser l'accès aux droits et à l'information.
- Favoriser l'accès aux vacances, aux loisirs, au sport et à la Culture.
- Développer des projets à dimension Européenne.
- Travailler l'axe en transversalité.

## ↓ **BESOIN D'ACCOMPAGNER LE « VIVRE ENSEMBLE »**

### Axes retenus :

- Développer des projets favorisant l'exercice de la citoyenneté des jeunes et de leur famille (en travaillant autour du lien social entre les générations et les cultures différentes).
- Développer des projets qui favorisent la solidarité.

*Outre ces quatre problématiques qui ressortent de l'analyse des besoins repérés sur le territoire, nous avons dégagé **trois problématiques** qui nécessitent des axes d'amélioration à apporter dans le cadre du fonctionnement du centre social dans un souci d'efficience.*

## ↓ **BESOIN D'AMELIORER LA COMMUNICATION**

### Axes retenus :

- Développer et formaliser le réseau de partenaires.
- Favoriser la mutualisation et les échanges d'informations entre les structures et les personnes qui agissent pour le quartier, dans l'engagement du respect des codes de confidentialité pour le respect de la vie privée de chaque individu.
- Se doter d'outils performants pour recueillir des données et pour mieux communiquer vers l'extérieur.

## ↓ **BESOIN D'IMPLIQUER LES HABITANTS DANS LA DEFINITION, LA REALISATION DU PROJET SOCIAL**

### Axes retenus :

- Mettre en place des actions de communication auprès des habitants, des adhérents, des bénévoles autour du projet social.
- Définir des axes de réflexions autour de « La place de l'adhérent », Qu'est-ce qu'un projet social ? Pourquoi évaluer ?...
- Fixer des points d'étapes de l'évaluation.

## ↓ **BESOIN D'ACCENTUER LA FORMATION DES EQUIPES BENEVOLES ET SALARIES ET DE REGULER LE TRAVAIL DE L'EQUIPE DES SALARIES**

### Axes retenus :

- Définir les besoins en formation et les prioriser.
- Rechercher les moyens d'accès aux formations et à la mise en place d'une régulation à destination de l'équipe de salariés.

L'équipe de salariés pilotée par un conseil d'administration met en œuvre tous les moyens nécessaires pour la réalisation des actions afin de permettre aux habitants d'améliorer leurs conditions de vie et cela tout en veillant au respect des 3 valeurs fondamentales de la charte des centres sociaux :

- Dignité Humaine
- Solidarité
- Démocratie

**ASSOCIATION CENTRE SOCIAL DU QUARTIER SAINT MARTIN**

Elément N°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT Du 01/01/2023 au 31/12/2023	INFORMATIONS		
		Produites	Non Produites	
			N.S.	N.A.
1	<b>OBJET SOCIAL, NATURE ET PERIMETRE D'INTERVENTION, LES MOYENS MIS EN ŒUVRES</b>			
	<b>I – REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>			
	Méthode d'évaluation	X		
	Calcul des amortissements et des provisions	X		
	Changement de méthode			X
	Dérogations			X
	Informations complémentaires pour donner l'image fidèle	X		
	Evènement importants pendant l'exercice	X		
	<b>II – COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT</b>			
2	Etat de l'actif immobilisé	X		
3	Etat des amortissements	X		
4	Etat des provisions	X		
5	Etat des échéances des créances et des dettes	X		
6	Informations et commentaires sur :			
	1. Eléments relevant de plusieurs postes du bilan			X
	2. Réévaluation			X
	3. Frais d'établissement			X
	4. Frais de recherche appliquée et de développement			X
	5. Fonds commercial			X
	6. Intérêts immobilisés			X
	7. Intérêts sur éléments actif circulant			X
	8. Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant			X
	9. Avances aux dirigeants			X
	10. Produits à recevoir	X		
	11. Charges à payer	X		
	12. Charges & produits constatés d'avance	X		
	13. Charges à répartir sur plusieurs exercices			X
	14. Composition du capital social			X
	15. Parts bénéficiaires			X
	16. Obligations convertibles			X
	17. Ventilation du C.A. net			X
	18. Ventilation impôt sur les bénéfiques			X
	<b>III. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>			
7	Crédit bail			X
8	Engagements financiers			X
9	Dettes garanties par des sûretés réelles			X
10	Incidences évaluations fiscales dérogatoires			X
11	Accroiss & allègements de la dette future d'impôts			X
12	Rémunération des dirigeants			X
13	Effectif moyen			X
14	Identité Stés mères consolidant comptes Sté			X
15	Liste filiales et participants			X
	<b>IV – AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS</b>			
	Tableau des variations des fonds propres			
	Tableau des subventions			
	Tableau des fonds dédiés			
	Modalités de calcul du bénévolat			

## **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect de principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023, ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié par l'autorité des normes comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### **Immobilisations**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciel	1 an
Installations techniques, matériel	5 ans
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Véhicule	5 ans
Mobilier	10 ans

En ce qui concerne les immobilisations présentes au 1<sup>er</sup> janvier 2013, il n'a pas été possible d'envisager la comptabilisation suivant la méthode par composants compte tenu d'un manque d'informations détaillées et d'éléments significatifs pour l'Association.

La comptabilité a été réalisée conformément aux règles en vigueur, en particulier pour les comptes d'actifs pour lesquels il a été choisi de retenir la méthode prospective.

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1. L'Association Centre Social du Quartier Saint Martin occupe par conventions plusieurs locaux mis à disposition à titre gratuit par la Commune de Saint-Quentin :

- ✓ Salle Jean Falloux
- ✓ Ecoles Ernest Lavisse et restauration scolaire (vacances)

L'Association Centre Social du Quartier Saint Martin règle uniquement les frais d'eau à la salle Jean Falloux, les frais d'électricité et les autres frais de gestion (entretien, impôts...) sont à la charge du propriétaire.

Un état comptable est fourni en fin d'année pour comptabiliser ces contributions volontaires en nature.

2. « Au titre de l'exercice 2023, il est constaté des fonds dédiés qui figure au bilan relative aux informations que nous avons pour 221.48€
3. Il n'y a pas eu d'évènement importants pendant l'exercice 2023, les actions ont été menées normalement.

**TABLEAUX D AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS**

Exercice N du 01.01.2023 au 31.12.2023

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture l'exercice
<b>Immobilisations</b>				
Immobilisations incorporelles	6129.95	0.00	0.00	6129.95
Immobilisations corporelles	59894.54	5596.05	4455.68	61034.91
Immobilisations financières	31.00	0.00	0.00	31.00
<b>Total</b>	<b>66055.49</b>	<b>5596.05</b>	<b>4455.68</b>	<b>67195.86</b>

**TABLEAUX D AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS**

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture l'exercice
<b>Amortissements</b>				
Immobilisations incorporelles	3547.21	2582.74	0.00	6129.95
Immobilisations corporelles	46240.89	2691.43	4455.68	44476.64
<b>Total</b>	49788.10	5274.17	4455.68	50606.59

**TABLEAUX D AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS**

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture l'exercice
<b>Provisions</b>				
Provisions réglementées	0.00	0.00	0.00	0.00
Provisions pour risques	24956.31	0.00	14605.00	10351.31
Provisions pour charges	0.00	0.00	0.00	0.00
Provisions pour dépréciations	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>24956.31</b>	<b>0.00</b>	<b>14605.00</b>	<b>10351.31</b>

**ÉTAT DES CREANCES ET DETTES**

Exercice N du 01.01.2023 au 31.12.2023

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachés à des participations	0.00	0.00	0.00
Prêts (1)	0.00	0.00	0.00
Autres	31.00	31.00	0.00
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	500.00	500.00	0.00
Autres	99702.43	99702.43	0.00
Capital souscrit - appelé, non versé	0.00	0.00	0.00
Charges constatés d'avance	1031.57	1031.57	0.00
<b>Total</b>	<b>101265.00</b>	<b>101265.00</b>	<b>0.00</b>

(1) Prêts accordés en cours d'exercice 0.00  
 Prêts récupérés en cours d'exercice 0.00

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

**ETAT DES CREANCES ET DETTES**

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an	Echéances à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres emprunts obligataires	0.00	0.00	0.00	0.00
Emprunts (2) et dettes auprès des étab. de crédit à 2 ans au maximum à l'origine	0.00	0.00	0.00	0.00
Emprunts (2) et dettes auprès des étab. de crédit à plus de 2 ans à l'origine	0.00	0.00	0.00	0.00
Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	0.00	0.00	0.00	0.00
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	8084.85	8084.85	0.00	0.00
Dettes fiscales et sociales	48073.85	48073.85	0.00	0.00
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres dettes (3)	-899.83	-899.83	0.00	0.00
Produits constatés d'avance	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>55258.87</b>	<b>55258.87</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice 0.00  
 Emprunts remboursés en cours d'exercice 0.00  
 (3) Dont ... envers les associés (indication du poste concerné) 0.00

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

**ETAT DES COMPTES DE REGULARISATION**

Exercice N du 01.01.2023 au 31.12.2023

	Montant de l'exercice
<b>Produits à recevoir</b>	
Créances rattachées à des participations	0.00
Autres immobilisations financières	0.00
Créances clients et comptes rattachés - factures à établir	0.00
Autres créances - avoirs à établir	0.00
Valeurs mobilières de placement	0.00
Disponibilités	0.00
<b>Total</b>	<b>0.00</b>

**ETAT DES COMPTES DE REGULARISATION**

	<b>Montant de l'exercice</b>
<b>Charges à payer</b>	
Emprunts obligatoires convertis	0.00
Autres emprunts obligatoires	0.00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0.00
Emprunts et dettes financières divers	0.00
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	0.00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3000.00
Dettes fiscales et sociales	30301.72
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0.00
Autres dettes	120.00
<b>Total</b>	<b>33421.72</b>

**ETAT DES COMPTES DE REGULARISATION**

	<b>Montant de l'exercice</b>
<b>Charges à répartir</b>	
Charges différées	0.00
Frais d'acquisition des immobilisations	0.00
Frais d'émission des emprunts	0.00
Charges à étaler	0.00
<b>Total</b>	<b>0.00</b>



CENTRE SOCIAL DU QUARTIER SAINT-MARTIN - SAINT-QUENTIN

VARIATION DES FONDS PROPRES

Compte	Libellé du compte	Solde au 01/01/2023	Augmentations en 2023	Diminutions en 2023	Solde au 31/12/2023
102400	Autres fonds propres sans droit de reprise	7 622,45	-		7 622,45
106820	Réserves	15 999,98	-	-	15 999,98
110000	Report à nouveau	164 232,00		35 804,37	128 427,63
120000	Résultat de l'exercice	-	11 065,26		- 24 739,11
Totaux		152 050,06	11 065,26	35 804,37	127 310,95



CENTRE SOCIAL DU QUARTIER SAINT-MARTIN - SAINT-QUENTIN

SUBVENTIONS DE L'ANNEE 2023

Conseil Départementale	
Conseil Départementale / colos apprenants	20 320,00
Conseil Départementale/ Conférence des financeurs	10 295,00
Conseil Départemental / Les mots ont la parole	20 000,00
Total	50 615,00

Fédération des centres sociaux	
Fédération des CS / Chq ANCV / Vacances Familles	3 080,00
Total	3 080,00

GRDF / Participation journée transition	5000
---	------

Clésence	
Participation journée transition	5 000,00
Participation Bus / Berck	2 260,00
Total	7 260,00

Ville de Saint-Quentin	
Commune / Subvention de Fonctionnement	149 300,00
Commune / repair café	1 000,00
Commune / Cont.Educatif Local / Contrat ville	3 455,00
Communauté Agglomération Saint-Quentin / Contrat ville	37 116,00
Total	190 871,00

Hauts-de-France	
Subvention Région Hauts de France / Nos quartiers d'ici	5 095,00
Subvention Région Hauts de France / Projet Ecologie Solidaire	10 722,00
Total	15 817,00

CAF de l'Aisne	
CAF / Prestation de Service ACM	42 515,69
CAF / Prestation de service Clas	9 017,16
CAF / Subvention de Fonctionnement	30 000,00
CAF / Subvention REAAP Café Parents	3 360,00
CAF / Subvention REAAP Enfants/Parents	772,00
CAF / Prestation de Service Animation Globale de Coordination	70 785,00
CAF / Prestation de service Animation Collectif Familles	23 682,00
CAF / Prestation de Service Lieu d'Accueil Enfants Parents	9 620,65
Total	189 752,50

MSA / Prestation de Service ACM	596,14
---------------------------------	--------

GIP Trousse à projet	1250
----------------------	------

CARSAT / Bienvenue à la retraite	9000
CARSAT / Autonomie numérique	9500
Total	18500

CAF de l'Aisne	189 753	39%
Ville de Saint-Quentin	149 300	31%
Contrat Ville	41 571	9%
Conseil Départementale	50 615	10%
Clésence	7 260	2%
Fédération des centres sociaux	3 080	1%
Région Hauts de France	15 817	3%
GRDF	5 000	1%
GIP	1 250	0%
MSA	596	0%
CARSAT	18 500	4%

Total

482 742

100%

## Répartition du Bénévolat 2023

Valorisation du coût horaire = 15,24€ (Brut + Charges sociales)

### Ecologie Solidaire

	Nb Heures	Valorisation	CVN
6 personnes x 3 heures x 40 jours	720	15,24	10 972,80
2 personnes x 2 heures x 40 semaines	160	15,24	2 438,40
7 personnes x 3 heures x 40 semaines	840	15,24	12 801,60
9 personnes x 6 heures x 4 soirée	216	15,24	3 291,84
6 personnes x 3 heures x 36 semaines	648	15,24	9 875,52
	<u>2,5</u>	<u>15,24</u>	<u>38,10</u>
	2586,5		<b>39 418,26</b>

### Talenducation

	Nb Heures	Valorisation	CVN
20 personnes x 6 heures x 4 soirée	480	15,24	7 315,20
6 personnes x 5,5 heures x 4 soirée	132	15,24	2 011,68
4 personnes x 3 heures x 49 semaines	588	15,24	8 961,12
	<u>3,5</u>	<u>15,24</u>	<u>53,34</u>
	1203,5		<b>18 341,34</b>

La ventilation des aides apportées par la ville de Saint-Quentin :

Les données ont été fournis par la ville de Saint-Quentin.

Mise à disposition de l'immeuble.	26 068,00
Charges de l'immeuble.	9 309,00
Mise à disposition de personnel de restauration scolaire.	4 029,00

Total 39 406,00 B